489254 - Le muezzin doit-il observer une pause à la fin de chacune des phrases de l’appel à la prière afin de permettre aux fidèles de les répéter ?

question

Est-il juste que le muezzin marque une légère pause après chacune des phrases de l’appel pour permettre à ceux qui l’écoutent de les répéter ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Rien de spécifique n’indique clairement que le muezzin doit laisser un temps entre les phrases de l’appel afin de permettre à ceux qui l’écoutent de répéter son appel. Mais cela est globalement compris dans la modèle recommandée de l’appel à la prière. Parmi ses règles figure le fait de débiter les phrases posément. Cette façon de faire distingue l’appel à la prière de l’annonce de l’imminence de son début.

On lit dans l’encyclopédie koweitienne (6/8) : « les jurisconsultes sont tous d’avis qu’il doit prononcer les phrases de l’annonce de l’imminence de la prière rapidement et celles de l’appel à la prière posément et lentement »

Ibn Qoudamah (puisse Allah le Très-haut) a dit : « posément et lentement signifie sans se précipiter, ce qui est le contraire d’agir rapidement. Cela fait partie des règles et recommandation de l’appel à la prière. » Extrait d’*al-Moughni* (2/60)

Ibn Rifah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit :agir posément consiste à prononcer les phrases de l’appel lettre après lettre, mot après mot, de manière à souffler chaque fois qu’il le faut. » Voir *kifayatou Nabiih fii charh at-Tanbiih* (2/414) Il est indubitable que la reprise du souffle permet aux écouteurs de rependre l’appel.

On lit dans l’encyclopédie koweitienne (2/366) : « agir posément revient à parler lentement en marquant des pauses qui permettent à ceux qui écoutent de répéter toutes les deux phrases de l’appel. » S’il est vrai qu’il est recommandé de répéter les paroles du muezzin, il en découle nécessairement que celui-ci doit procéder de manière à permettre aux autres de répéter ses paroles phrase par phrase.

Allah le sait mieux.